

Commune de Châtel



Remplacement du télésiège de Conches

Étude d'impact



CONSEIL & INGÉNIERIE
EN MONTAGNE
ET ENVIRONNEMENT

Janvier 2021

Commune de Châtel



ÉTUDE D'IMPACT DU REMPLACEMENT DU TÉLÉSIÈGE DE CONCHES

janvier 2021

Cime
89 Grande Rue
38700 La Tronche

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

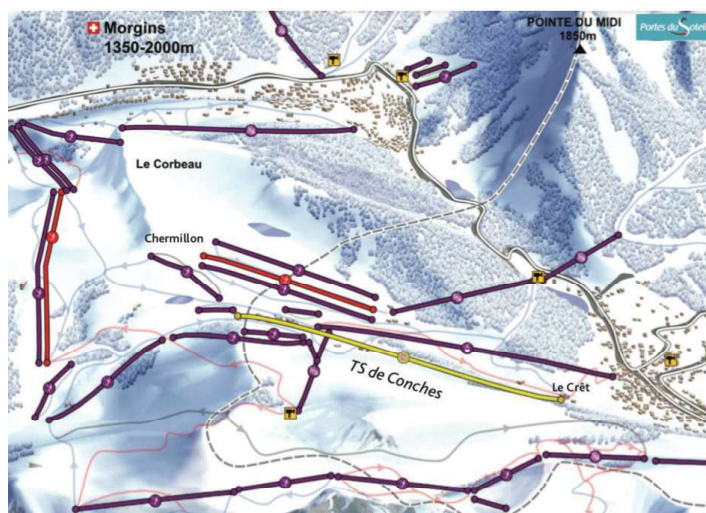
SOMMAIRE DU RÉSUMÉ

PRÉSENTATION DU PROJET	2
Localisation	2
Objet du projet	6
Justification du choix du projet	10
ÉTAT INITIAL	16
Le milieu physique	16
Les risques majeurs	17
Le milieu biologique	18
Le patrimoine culturel et le paysage	19
Le contexte humain et réglementaire	20
IMCIDENCES DU PROJET	21
En phase travaux	21
En phase d'exploitation	22
Mesures	24

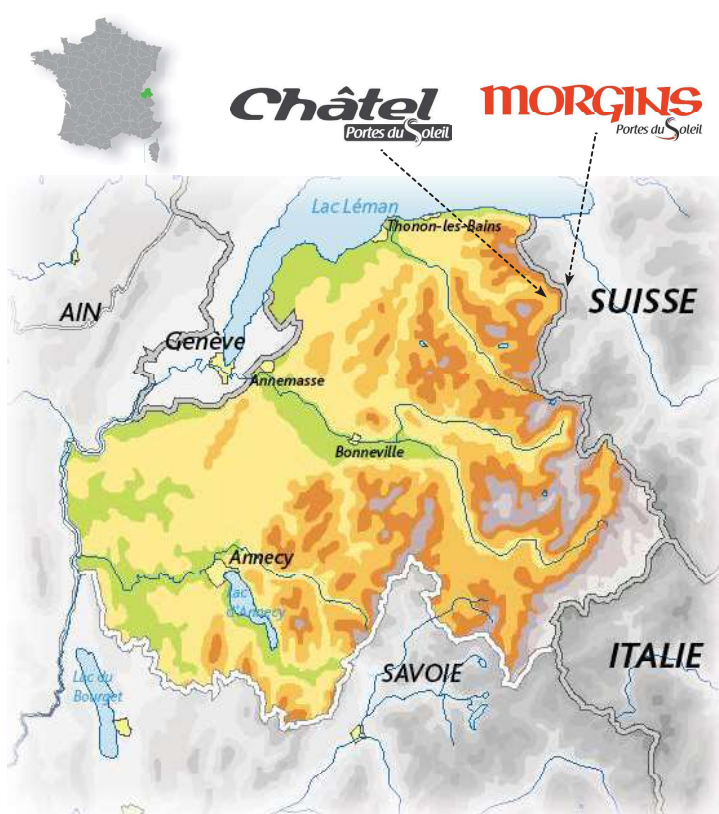


Localisation du projet

Ce projet de rénovation d'une remontée mécanique âgée de 41 ans se localise pour partie sur le secteur de Super-Châtel au sein du domaine skiable de **Châtel**, station des Portes du Soleil, dans le département de la Haute-Savoie, et pour partie sur le domaine helvétique de la station de **Morgins**.



L'aire d'étude terrestre de cette rénovation concerne plus particulièrement le vallon dit de « **Conches** » localisé sur le versant occidental de la pointe de Bellevue (2042 m) entre le secteur du Crêt (gare départ actuelle) — 1360 m et celui de Chermillon (Suisse) — 1750 m.

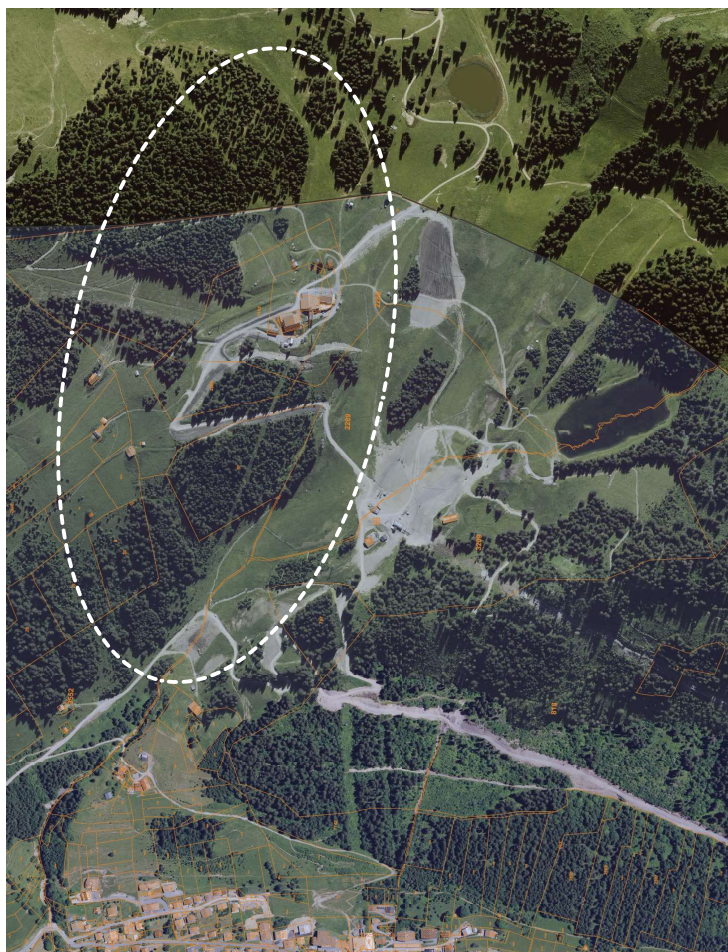


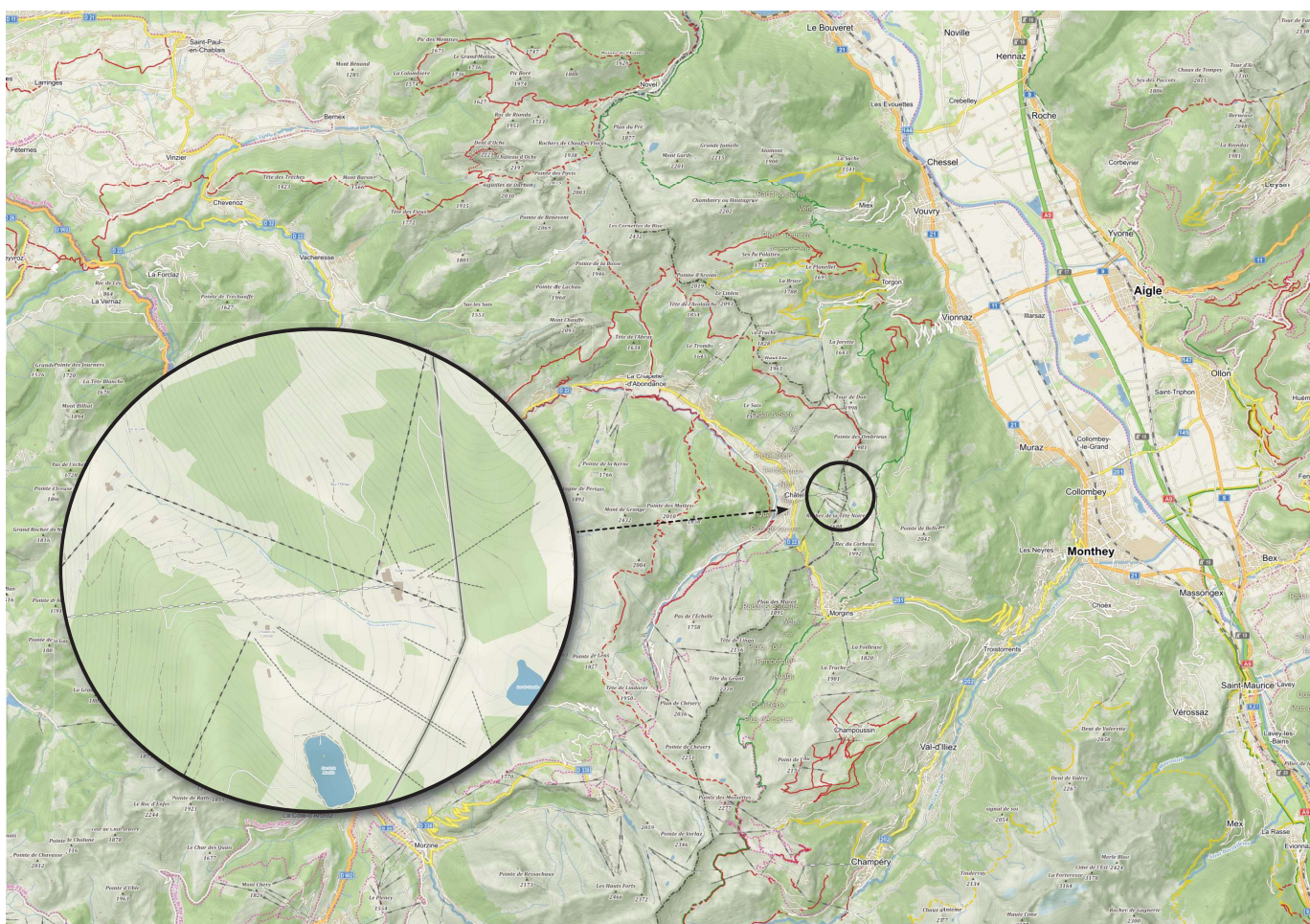
L'aire d'étude a été définie de manière à contenir à la fois la remontée en projet ainsi que les milieux alentour susceptibles d'interférer avec elle.

L'analyse de l'état initial a été adaptée à ce type de projet.

Elle concerne essentiellement les éléments susceptibles d'être modifiés et en particulier les milieux naturels de ce site qui seront impactés par la réalisation du chantier.

Elle prend en compte le territoire, au sens large, concerné par l'opération.





CHÂTEL — ÉTUDE D'IMPACT DU REMPLACEMENT DU TÉLÉSIEGE DE CONCHES - JANVIER 2021



OBJET DU PROJET

Le projet de remplacement du télésiège à pinces fixes 3 places de Conches — objet de ce présent dossier — vise à l'amélioration et au confortement du réseau de remontées mécaniques du domaine skiable des stations de Châtel et de Morgins avec la mise en place d'un télésiège transfrontalier à pinces découplables 6 places..

Le Demandeur

Cette demande est effectuée par la SAEM Sports et Tourisme représentée par son directeur général, Monsieur Bernard HUGON.

Pétitionnaire :

SAEM Sports et Tourisme

Maison Châtellane
281 route de Thonon
74390 CHÂTEL
TÉL. : 04.50.73.34.24
Courriel : ski@chatel.com

Maître d'Œuvre :

CNA

Le Trident A
34 avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE
Tél. : 04.76.33.35.42
Courriel : pierre.moguet@cna-mo.com

Études d'environnement :

Cime

89, Grande Rue
38700 LA TRONCHE
Tél. : +33 (0)6 63 58 02 71
Courriel : cimeconsultant@gmail.com

Drosera — Écologie appliquée SA

Chemin de la Poudrière 36
1950 Sion
Tél. : +41 (0)27 323 70 17
courriel : drosera@drosera-vs-ch

FDC74

Jean Jacques Pasquier

Instinctivement Nature

Denis Jordan — botaniste

ONF

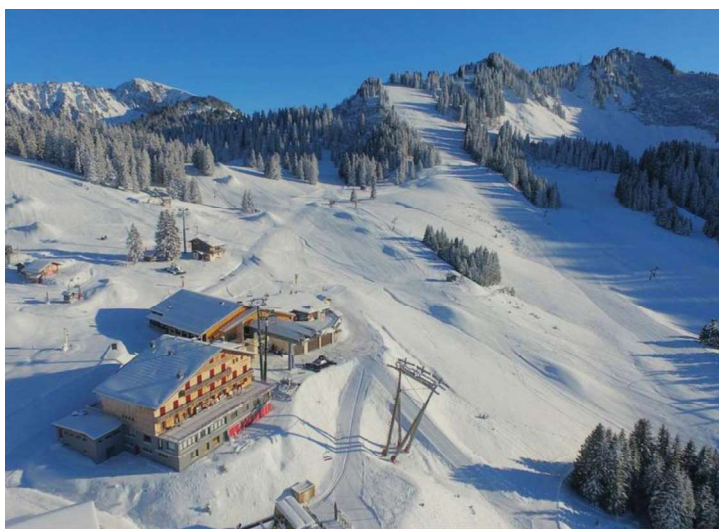
Unité territoriale du Chablais
Pôle expertise du service RTM 74

La station de Châtel a engagé le réaménagement du Secteur de Super-Châtel.

Cette opération a débuté en 2014 par la réalisation de la liaison « ski aux pieds » entre les deux secteurs du domaine skiable : Linga et Super Châtel.

Un téléporté de type télésiège équipé de véhicules 6 places à attaches découplables a été réalisé et il assure la liaison depuis Vannes jusque sur le domaine de Super Châtel au départ des télésis des Coqs, point médian du domaine de Super Châtel.

Cette liaison a permis de renforcer la fréquentation du secteur de Super Châtel engendrant une saturation des installations existantes, notamment celles objet du présent projet de réaménagement.



Super Châtel

Le secteur de Super-Châtel a une double fonction :

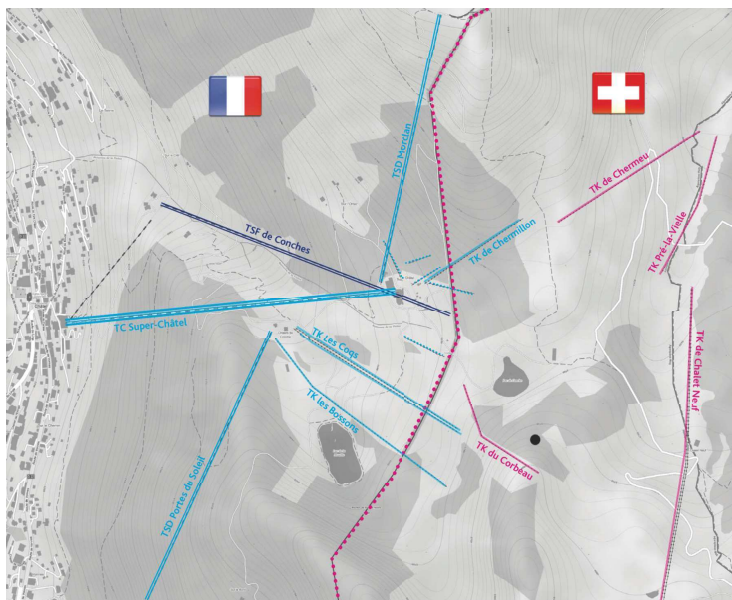
- Une offre de ski propre de tous niveaux avec une exposition lui garantissant un bon ensoleillement en début de saison d'hiver
- La jonction avec les stations des Portes du Soleil : La Chapelle d'Abondance, Torgon et Morgins.

La SAEM Sports et Tourisme souhaite remplacer le télésiège à pinces fixes 3 places de Conches – construit en 1980 – et d'un débit maximal de 1350 p/h.



Gare départ TSF3 Conches

Cet appareil — âgé de 41 ans — qui permet la jonction avec le domaine helvétique exploité par la SAEM et la bascule vers celui de Morgins par le téléski de Chalet Neuf répond mal aujourd'hui aux besoins de ce site fréquenté par des skieurs de niveau technique modeste.



Le secteur de Super-Châtel préserve un cadre calme et naturel et par sa faible déclivité.



Layon TSF3 Conches

Il se positionne vers l'offre débutants et skieurs de niveau technique modéré.



Grenouillère Super Châtel

Le télésiège triplace de Conches a non seulement pour objet de seconder la télécabine pour l'accès au domaine de Super-Châtel, mais également de permettre du ski propre dans le secteur de la Combe.

Il joue un rôle stratégique sur le domaine de Super-Châtel :

- ➔ desserte de la piste rouge «La Combe» qui bénéficie depuis plus de 15 ans d'une installation de neige de culture;
- ➔ desserte du «stade de slalom de la Combe», entièrement terrassé et reprofilé durant l'été 2013;
- ➔ desserte de la piste bleue «Le Boude» qui est une alternative à la piste rouge pour les débutants;
- ➔ accès à de nombreuses autres remontées mécaniques : télésiège débrayable du Morclan, téléskis débrayables des Coqs et de Chermillon.

La liaison entre les secteurs du Linga/Pleine Dranse et Super-Châtel a été mise en service en février 2015 et a permis de réduire les trafics automobiles au cœur du village et a facilité le parcours client au sein du domaine skiable de Châtel et des Portes du Soleil.

Cette liaison a entraîné une augmentation de la fréquentation des installations existantes sur le secteur de Super-Châtel.

Un réaménagement du secteur de Super-Châtel a été souhaité par la commune et la SAEM et a débouché sur un programme de modernisation de ce secteur dont la 1^{re} phase a débuté en 2019 avec le remplacement du télésiège de Morclan.

La seconde phase concerne le remplacement du télésiège de Conches.



Gare d'arrivée du TSF3 Conches

JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

Le télésiège de Conches est une installation âgée (mise en service en 1980) et dont la fréquentation est soutenue avec des phénomènes de saturation en période de vacances.

Le cahier des charges de son remplacement demande de répondre à plusieurs contraintes du site et exigences du niveau de service attendu :

- ✚ Supprimer le survol des bâtiments restaurant et gare de la télécabine



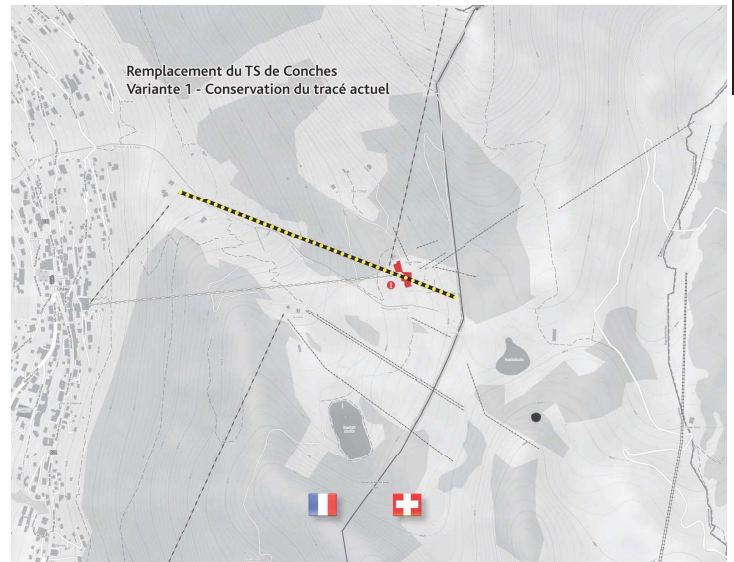
TSF 3 Conches — survol Gare TC Super Chatel

- ✚ Garantir une liaison directe entre le secteur de Super-Châtel et le secteur Chalets Neufs en maintenant une desserte du ski propre de l'installation par une piste rouge et une piste bleue
- ✚ Éviter le retour skieur en traversée du secteur débutant pour garantir la sécurité des usagers dudit secteur

Pour apporter un plus grand confort à la clientèle, quatre solutions techniques ont été envisagées pour la rénovation du télésiège de Conches.

Variante ①

Mise en place d'un Télésiège à pinces fixes 4 places (meilleur débit) sur le tracé actuel.

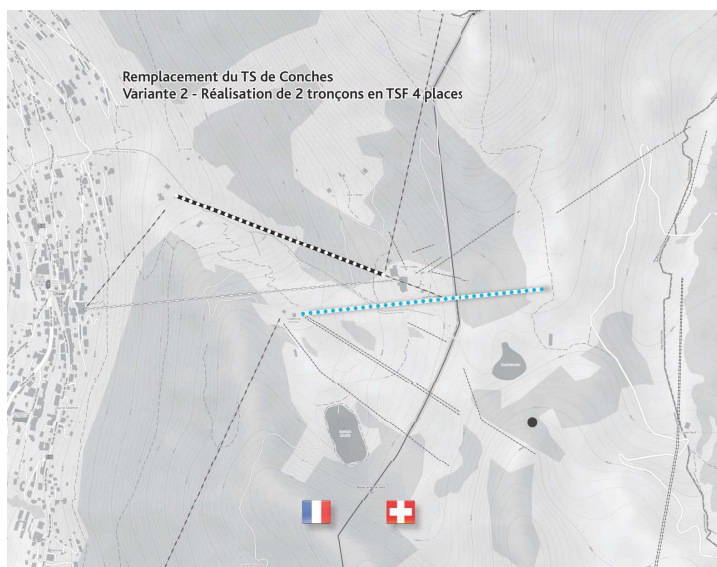


La réglementation interdit aujourd'hui ce tracé.

Le télésiège survole les bâtiments de la télécabine et du restaurant. Or, la réglementation actuelle impose une distance de survol au-dessus des bâtiments de 20 mètres pour les risques d'incendie (soit un survol cumulé — bâtiment + gabarit — de plus de 35 mètres) ce qui n'est pas compatible avec des véhicules ouverts.

Variante ②

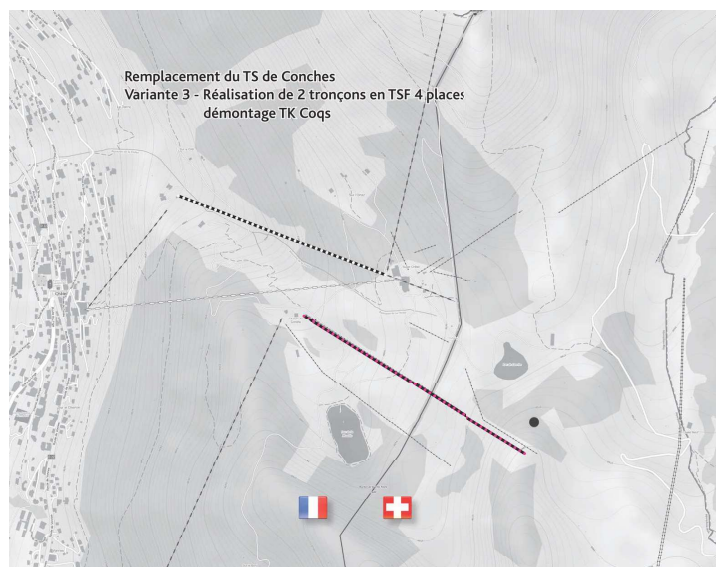
Mise en place d'un Télésiège à pinces fixes 4 places (meilleur débit) sur le tracé actuel avec un cheminement raccourci — point d'arrivée au niveau de la zone de départ du télésiège de Morclan.



Mise en place d'un Télésiège à pinces fixes 4 places entre le départ des télésis des Coqs et la Crête entre la piste Chermillon et la piste du Lac. Cette variante n'est pas optimale en termes du nombre d'appareils (coût investissement et maintenance) de l'impact sur le milieu naturel (ajout d'une installation plus longue que la partie raccourcie du télésiège de Conches).

Variante ③

Mise en place d'un Télésiège à pinces fixes 4 places (meilleur débit) sur le tracé actuel avec un cheminement raccourci — point d'arrivée au niveau de la zone de départ du télésiège de Morclan.

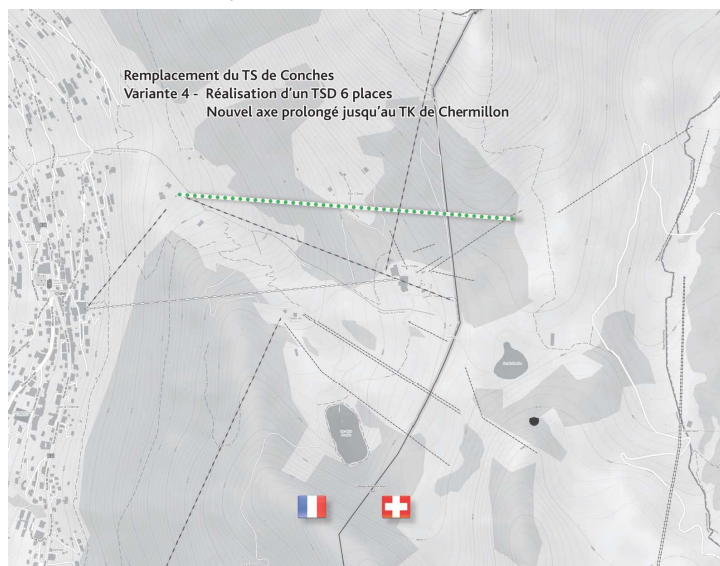


Démontage des télésis des Coqs avec mise en place d'un Télésiège à pinces fixes 4 places sur le tracé des télésis des Coqs avec une arrivée dans la piste du Corbeau et création de deux pistes de ski en traversée de versant pour rejoindre le Vallon de Chalets Neufs et côté France le secteur précédemment desservi par les télésis des Coqs.

Cette variante présente l'intérêt de supprimer les télésis des Coqs et de les remplacer par un télésiège et d'offrir une liaison gravitaire vers le vallon de Chalets Neufs.

Variante ④

Suppression de l'axe du télésiège de Conches et construction d'un nouveau télésiège débrayable avec conservation du point de départ et un point d'arrivée au droit de l'arrivée du téléski de Chermillon (situé sur territoire Suisse).



Cette variante remplace une installation existante sur un tracé différent avec un point de départ identique et un point d'arrivée modifié assurant une desserte optimale des versants suisse et français du domaine skiable.

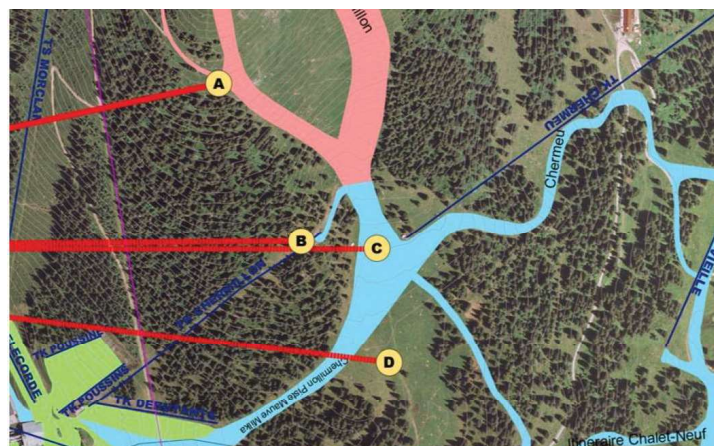
Le croisement avec la ligne du télésiège de Morclan est assuré par un ouvrage commun afin de gérer les distances de sécurité réglementaires de croisement entre les installations

Au terme des réflexions engagées entre la SAEM Sports et Tourisme et son Maître d'œuvre et en accord avec les autorités helvétique, le choix final s'est porté sur la variante 4 (démontage du TS actuel de Conches, maintien de la station de départ et nouvelle arrivée au droit de l'arrivée du TK de Chermillon, démontage du téléski de Chermillon dans les 3 années suivant la mise en service du TS).

Ce choix se justifie notamment pour des raisons de fonctionnalité (accès aux versants français et suisse facilement desservis), de rapport entre coût d'investissement/exploitation et présente l'avantage, en termes d'environnement et de conservation de la forêt, de rendre les emprises actuelles du TS Conches et du TK de Chermillon à la nature.

Le choix du point d'arrivée

À partir de la variante n°4 décrite ci-dessus, une nouvelle analyse portant sur l'emplacement de la gare d'arrivée a été réalisée. Celle-ci comprend également quatre variantes distinctes A-D



Variante A

L'arrivée du TS se situe sur la crête à l'amont du TS Chermeu. Cette solution oblige les skieurs à emprunter un tronçon de piste de niveau rouge pour pouvoir rejoindre les pistes de niveau bleu. L'accès à cette installation se voudra donc limité aux bons skieurs.

Variante B (retenue dans le cadre du projet)

L'arrivée du TS se situe au niveau de l'arrivée du TK Chermillon. Cette solution permet de mutualiser la plate-forme d'arrivée du téléski Chermillon et la piste de liaison vers la piste Chermillon de niveau bleu.

Variante C

L'arrivée du TS se situe au niveau de l'arrivée du TS Chermeu. Cette solution force l'installation à redescendre, une fois la crête passée. De plus, la station retour se trouvera en travers de la piste Chermillon, ce qui limitera la zone skiable dans ce secteur.

Variante D

L'arrivée du TS se situe sur la crête à l'aval de l'arrivée du TS Chermeu. Cette solution ne permet pas de basculer sur le vallon de Chalets Neufs par la piste Chermeu. Seul le domaine skiable côté France sera accessible depuis cette installation.

- pas favorable * peu favorable, ** favorable, *** très favorable

	Arrivée A	Arrivée B	Arrivée C	Arrivée D
Accessible au débutant	*	***	***	***
Liaison Chalets Neufs	***	**	*	-
Impact forestier de la ligne	*	**	-	-
Impact forestier de la gare d'arrivée	*	**	***	***

En ce qui concerne le choix final de l'emplacement de la gare d'arrivée, celui-ci s'est porté sur la variante B, arrivée au niveau de l'arrivée du téléski Chermillon.

Ce choix s'explique principalement pour des raisons de sécurité des skieurs, de liaison avec le reste du domaine skiable (secteur Suisse) et de son impact forestier globalement plus favorable que les autres variantes.

En effet, en termes d'effets sur la forêt, l'élément déterminant est la longueur du tracé de la ligne en forêt, plus que l'emplacement de la gare d'arrivée.

En projetant de supprimer le TK de Chermillon dans les 3 ans qui suivront la mise en service du TS Conches, les impacts forestiers sont nettement diminués et confèrent à cette variante un avantage notable sur celles restantes.

De plus, cette variante permet la réutilisation de l'accès existant à la piste de ski, qui est une zone déjà impactée par l'arrivée du TK de Chermillon.

À noter encore que la variante B permet que l'arrivée du TS soit connectée à une piste de niveau bleu.

Le secteur de Super-Châtel étant principalement destiné à une clientèle familiale, les skieurs débutants pourront ainsi profiter pleinement de cette installation.

Caractéristiques du projet

De manière générale, le projet consiste à remplacer l'actuel télésiège 3 places de Conches, par un télésiège 6 places moderne, à la cadence et au confort plus élevé.

L'emplacement de la gare de départ situé du côté français, restera inchangé.

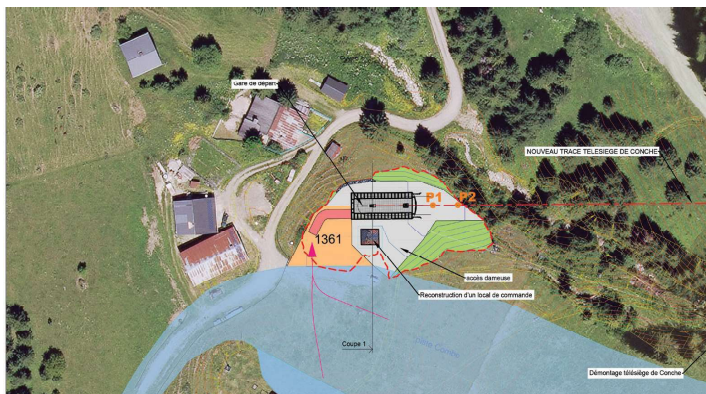
La ligne, l'emplacement des pylônes ainsi que la gare d'arrivée seront quant à eux, totalement modifiés, avec la création d'une nouvelle piste pour l'accès au domaine skiable.

L'arrivée du téléski de Chermillon sera adaptée et déplacée vers l'aval afin de permettre l'arrivée du nouveau télésiège. Une fouille de long de la ligne est également prévue pour le passage des câbles de communications entre les stations.

La gare aval

Il s'agit de la gare motrice-tension de l'appareil.

La gare de départ sera construite sur la plate-forme actuelle du TSF de Conches.



Châtel
Portes du Soleil

Télésiège de Conches

Type de l'appareil	:	télésiège à attaches découplables
Véhicules	:	6 places
Débit montée/descente phase 1	:	2 000 sk/h
Débit montée/descente définitif	:	2 660 sk/h
Longueur horizontale	:	1 224,0 m
Dénivellation	:	388,1 m
Altitude départ	:	1 361,3 m
Altitude arrivée	:	1 749,4 m
Construction	:	par pistes existantes et hélicoptère
Gare aval	:	standard constructeur
Gare amont	:	standard constructeur
Nombre de pylônes	:	14
Emplacement motrice	:	aval
Emplacement tension	:	aval

Source CNA

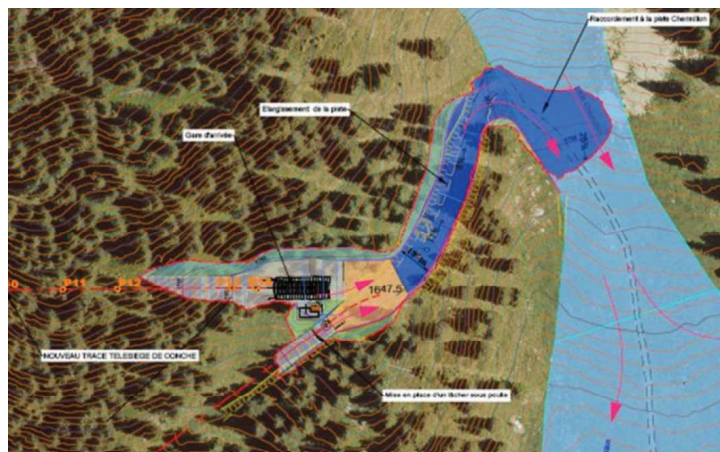
Elle sera joutée par un chalet de vigie comportant un local opérateur abritant les armoires puissance et commande ainsi que le poste de transformation.

Elle sera alimentée en énergie à partir du réseau sur place et dotée d'un groupe électrogène de secours.

La gare amont

Il s'agit de la gare retour de l'appareil.

Elle sera implantée au niveau de la plate-forme d'arrivée du TK de Chermillon.



Cette gare de type standard constructeur avec une finition similaire à la gare de départ et dotée d'un local opérateur.

Ouvrages de ligne

Les ouvrages de ligne seront constitués par 14 pylônes mono fûts standard constructeurs ancrés sur massifs bétons.

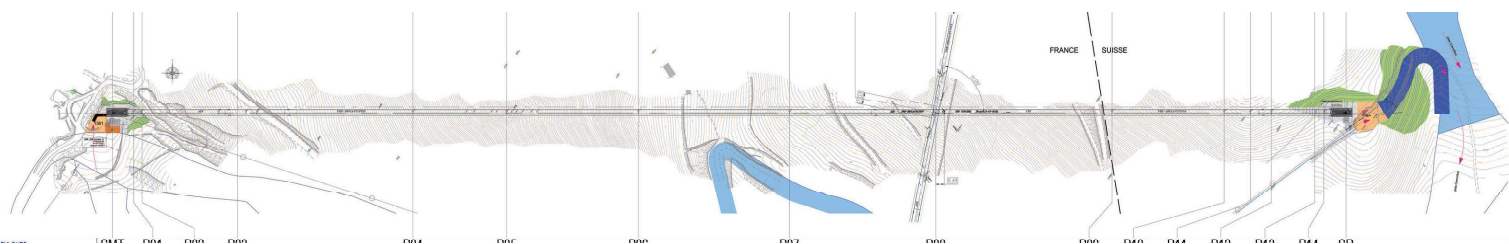
Chantier, terrassements

Les pistes carrossables existantes permettent d'accéder aux sites des gares pour les travaux de démontage, de génie civil et de montage. Il n'est pas prévu la création d'accès complémentaire.

En forêt, la conduite des travaux s'effectuera à la pelle-araignée dans l'emprise de layon déboisé. L'hélicoptère sera utilisé pour l'évacuation du matériel démonté et des coupes de bois. Il permettra en ligne la coulée des bétons et le montage des ouvrages de ligne.

Les terrassements de la plate-forme de la gare aval ne nécessitent pas de surfaçages des pistes de ski existantes pour le raccordement. Les terrassements de la plate-forme de la gare amont nécessitent un surfaçage de l'ordre de 1000 m² pour le raccordement aux pistes de ski existantes.

Bien qu'il soit prévu de laisser les sièges en ligne — pas de garage — un dispositif de visualisation pour l'avifaune pourra équiper la ligne.



ÉTAT INITIAL

MILIEU PHYSIQUE

Contexte géologique

Les formations minérales de ce secteur correspondent à des flyschs – roches sédimentaires alternant des strates gréseuses et schisteuses. Dans le vallon de Conches et sur les versants, ce substratum est recouvert par des épaisseurs variables de plaquages d'éboulis et de moraine glaciaire.

Contexte climatique

La station de Châtel se caractérise par un climat montagnard. En hiver, les précipitations se font sous forme de neige et se distinguent avec des chutes de neige relativement importantes (proches de 50 cm/j). Dans l'aire d'étude, on peut avancer l'hypothèse que la qualité générale de l'air est globalement bonne tout au long de l'année.



Contextes hydrologique et hydrogéologique

Le secteur d'étude correspond au bassin versant de la Dranse qui irrigue le Val d'Abondance avant de rejoindre le lac Léman à l'est de Thonon-les-Bains. Le secteur de Super-Châtel est drainé par le ruisseau de Fiolaz, tributaire rive droite de la Dranse.

L'aire d'étude est inscrite en dehors des périmètres de protection proposés pour garantir ce système d'approvisionnement AEP.

Synthèse des enjeux : Milieu physique		
Sous-thème	Constat	Niveau d'enjeu
Climat	Le contexte climatique est favorable aux activités économiques de la station.	Nul
Qualité de l'air	La qualité de l'air est globalement bonne.	Nul
Topographie	L'aire d'étude correspond à un vallon de pente modérée.	Nul
Géologie	Le substratum est majoritairement formé par des moraines argilo-caillouteuses à blocs.	Nul
Hydrogéologie	Le site du projet n'intercepte aucun périmètre de protection de captage.	Nul
Hydrographie	Le site du projet survole un écoulement pérenne établi.	Nul

LES RISQUES MAJEURS

Les risques naturels sur la commune sont identifiés d'après le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles [PPRN] de Châtel approuvé par arrêté préfectoral n° 2015 – 0634 du 12 octobre 2015.

Risques liés au substratum

Il n'y a pas de phénomène de chutes de pierres ou de blocs affectant de manière active le vallon de Conches.

La commune de Châtel est en sismicité moyenne n° 4.

Risques liés aux précipitations

Le vallon de Conches est concerné par l'aléa glissement de terrain au PPRN – zone orange [zone g2-34]. Une étude spécifique a été diligentée.

L'axe du télésiège de Conches est concerné directement par les aléas avalancheux potentiels inventoriés [20 moyen, 23 faible] à la CAA. Cet axe est traité préventivement par la procédure PIDA de la commune de Châtel. Une étude spécifique a été diligentée.

Le ruisseau de Fiolaz, comme tous les torrents à régime nival, est susceptible de produire des régimes chroniques de crues. Le PPR ne mentionne pas ce risque sur le secteur de Super-Châtel où se situe cet appareil.

Autres risques

La présence de boisements de résineux en bordure de l'appareil de Conches apporte une sensibilité potentielle au risque d'incendie de forêt.

Synthèse des enjeux : Risques majeurs		
Sous-thème	Constat	Niveau d'enjeu
Inondation	Le site d'étude n'est pas exposé au risque d'inondation.	Nul
Mouvement de terrain	Un risque de mouvement de terrain est potentiel. L'étude géotechnique sur l'aire d'étude n'a pas mis en évidence une sensibilité particulière.	Modéré
Avalanche	Le site d'étude est concerné par des phénomènes avalancheux. Une étude spécifique a permis de qualifier leur occurrence.	Modéré
Sismique	Le projet est soumis à un aléa de niveau moyen au risque sismique.	Modéré
Feu de forêt	Le site est bordé par des boisements de résineux.	Modéré
Risques industriels	Le site n'est concerné par aucun ICPE ou site de type Seveso.	Nul

LE MILIEU BIOLOGIQUE

Flore et habitats

Quatre reconnaissances, diligentées par Cime, Drosera, l'ONF et Denis Jordan sur le site de Super-Châtel ont eu pour objet la vérification de l'absence d'espèces végétales pouvant bénéficier d'un statut de protection sur les espaces potentiellement concernés par des travaux de terrassement de la mise en place du nouvel appareil.

On observe sur l'aire d'étude quinze milieux distincts – douze en territoire français et trois en territoire suisse.

Toutes les espèces végétales recensées par les différents inventaires sont largement représentées dans ce type de milieux et aucune d'entre elles ne bénéficie en France d'une protection, au niveau national comme régional.

En revanche, deux taxons l'orchis de Fuchs – *Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó et l'épipactis à larges feuilles – *Epipactis helleborine* (L.) Crantz sont des espèces protégées en Suisse, comme l'ensemble des orchidées.

Faune

Pour l'avifaune, les données de la LPO sur ce site attestent de la présence de 66 espèces dont 51 peuvent être considérées comme nicheuses. Parmi les nicheurs se trouvent 8 espèces prioritaires en Haute-Savoie et 4 espèces potentiellement nicheuses.

Le Tétras-lyre – *Tetrao tetrix* – galliforme typique des alpages de montagne avec une alternance d'arbustes et de landes à myrtilles et rhododendrons est présent au Saix rouge et à Morclan, mais n'est pas identifié dans le vallon de Conches ou le bois de Chermillon.

La grenouille rousse – *Rana temporaria*, partiellement protégée en France a été observée dans la trouée du Morclan.

Au regard des données disponibles sur les communes de Châtel et de la Chapelle d'Abondance, on peut supposer que des espèces comme le Léopard des murailles – *Podarcis muralis*, le Léopard vivipare – *Zootoca vivipara*, la Couleuvre helvétique – *Natrix helvetica*, ou encore la Vipère aspic – *Vipera aspis*, soient présentes, toutefois elles n'ont pas été observées lors des différentes visites du site par Cime, Drosera ou la FDC74.

Ces formations basses de pelouses d'altitude accueillent une micro-faune et d'une entomofaune variée ; 36 espèces de rhopalocères ont pu être recensées au sein de cet espace. Aucune espèce à enjeu national n'est présente sur la zone.

Il a également été observé une bonne diversité d'orthoptères dont quelques espèces relativement sténocénes Decticelle montagnarde – *Anonconotus alpinus*, Criquet bariolé – *Arcyptera fusca*, Miramelle des frimas – *Melanoplus frigidus frigidus*.

D'après le Schéma Régional de Cohérence écologique de la région AURA (SRCE RA), l'aire d'étude immédiate se situe au cœur d'un espace perméable assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité.

Les lignes de crêtes et les cols sont des axes de déplacement privilégiés pour les rapaces et l'avifaune migratrice. De surcroît les milieux boisés sont présents de manière continue dans le secteur aval de l'aire d'étude favorisant le déplacement de la faune forestière et des grands mammifères.